



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DE LA SÉANCE **DU LUNDI DIX FÉVRIER 2025**

N° d'ordre : 2025-01



PROCÈS VERBAL SOMMAIRE **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 10/02/2025

Présents :

M. PROUST : **Président;**

M. ANGELRAS, M. BEAUME, M. CAMPELLO, M. CHAILAN, M. FABREGOUL (excepté de la Q. N°20 à la Q. N°22 inclus), M. GADILLE, M. GREGOIRE, M. NICOLAS, Mme REY-DESCHAMPS, Mme RICHARD, M. TOUZELLIER, M. VALADE (excepté de la Q. N° 8 à la Q. N°39 inclus et de la Q. N°47 à la Q. N°55 inclus), M. VALADIER, M. VERDIER : **Vice Présidents;**

M. BERTIER, M. BOLLEGUE, M. CHABERT, Mme COMPEYRON, Mme DE GIRARDI, M. DE GONZAGA, M. DESCLOUX, M. DUPRET, M. FOURNIER, M. GAILLARD, Mme GIANNACCINI, M. GRANAT, M. GRANCHI, Mme LECOQ, M. LEROI, M. MALAVAL, M. MARCOS, M. MARQUET, M. MAZAUDIER, M. PLANES, M. PLANTIER, M. POUDEVIGNE, M. PREVOTEAU, M. TAULELLE, M. VOLEON : **Membres du Bureau;**

Mme ACHKAR, Mme ARCHIMBAUD, M. BASTID, M. BELHAJ, M. BERKANI, M. BONNE, M. BOUGET, Mme GIBON, M. CARRIÈRE, Mme CHELVI-SENDIN (excepté à la Q. N°1), M. CONTASTIN, M. DETREZ, M. ESCOJIDO, Mme FAYET, M. FERRIER (excepté de la Q. N°1 à la Q. N°3 inclus et à la Q. N°41), Mme GARDET, Mme GIACOMETTI, M. GILLI, M. GOURDEL, Mme GUERIN-GRAIL, M. HAMARD, M. JACOB, Mme JOUVE-SAMMUT, M. LACHAUD, Mme LEBLOND (excepté de la Q. N°1 à la Q. N°3 inclus), Mme MAY, Mme MENUT, Mme NICOLAS, M. PASTOR, M. PIO, M. PROCIDA (excepté de la Q. N°31 à la Q. N°40 inclus et de la Q. N°47 à la Q. N°55 inclus), Mme RAINVILLE, Mme ROULLE, M. ROUX, Mme SARTRE, M. SCHIEVEN, M. SEGUELA, Mme SOLANA, Mme TOURNIER BARNIER, Mme TRONC, Mme VENTURINI, Mme WOLBER : **Conseillers Communautaires;**

Absents excusés :

M. ARTAL (donne pouvoir à M. VOLEON), Mme BARBUSSE (donne pouvoir à M. BEAUME), Mme BERGOGNE (donne pouvoir à Mme GIANNACCINI), Mme BOISSIERE (donne pouvoir à M. ESCOJIDO), Mme BOURGADE (donne pouvoir à Mme DE GIRARDI), M. CLEMENT (donne pouvoir à M. BOUGET), M. COURDIL (donne pouvoir à M. TOUZELLIER), M. DOUAIS (donne pouvoir à M. PLANTIER), M. DURAND-COUTELLE (donne pouvoir à M. CHAILAN), Mme GARDEUR (donne pouvoir à M. CARRIÈRE), Mme LIMONES (donne pouvoir à M. LEROI), Mme ORLAY-MOUREAU (donne pouvoir à Mme ROULLE), Mme POIGNET-SENGER (donne pouvoir à M. POUDEVIGNE), Mme PROHIN (donne pouvoir à M. SCHIEVEN), Mme ROUVERAND (donne pouvoir à M. LACHAUD), M. TIBERINO (donne pouvoir à Mme REY-DESCHAMPS), M. TIXADOR (donne pouvoir à M. MARCOS), Mme TUDELA (donne pouvoir à M. VALADIER), M. FERRIER (absent excusé de la Q. N°1 à la Q. N°3 inclus et à la Q. N°41), Mme CHELVI-SENDIN (absente excusé à la Q. N°1), Mme LEBLOND (donne pouvoir à Mme WOLBER de la Q. N°1 à la Q. N°3 inclus), M. FABREGOUL (absent excusé de la Q. N°20 à la Q. N°22 inclus), M. PROCIDA (absent excusé de la Q. N°31 à la Q. N°40 inclus et de la Q. N°47 à la Q. N°55 inclus), M. VALADE (absent excusé de la Q. N° 8 à la Q. N°39 inclus et de la Q. N°47 à la Q. N°55 inclus), Mme AJMO-BOOT (absente excusée), M. FLANDIN (absent excusé), M. RODRIGUEZ (absent excusé), M. VINCENT (absent excusé)

Assistaient à la séance :

M. BAUMELOU, Directeur de Cabinet
Mme SALELLES, Cheffe de Cabinet
M. LHEUREUX, Directeur Général des Services de Nîmes Métropole
M.LICOUR, Directeur Général Adjoint – Direction Générale Adjointe secrétariat général, culture et politique de la ville
M. GIRARD CAMBON, Directeur Général Adjoint – Direction Générale Adjointe des
M. DUCHENNE, Directeur Délégué - Direction Générale Adjointe environnement et mobilité
M. LEFEBVRE, Directeur Délégué - Direction Déléguée Attractivité du Territoire
Mme FLEURY, Directrice Déléguée – Direction Déléguée contrôle de gestion
M. VAUTIER, Directeur Délégué – Direction Déléguée cycle de l'eau et urbanisme
M. JULIEN, Directeur de la Communication
Mme BARBIER, Directrice De L'aménagement Et De La Planification Durable
Mme MARTIN, Directrice Exploitation Eau et Urbanisme
Mme NIVARD, Directrice Déléguée Adjointe Développement Economique
Mme ROUSSEL, Directrice des ressources humaines
Mme AMBROSINO, Directrice administration générale
M.PERRIER, Chef de service fiscalité
M.CHARMIN, Chef du service exploitation et relations usagers
M.MOH, Chef du service prévention et valorisation
Mme LOUIS, Chef du service gestion financière, budgétaire et comptable
M. ROUSSEL, Chargé de communication
Mme VOLLENWEIDER, Chef du Service assemblées communautaires
Mme YVRARD, Gestionnaire des assemblées communautaires
M.QUIN Vincent, service gestion administrative et logistique
M. BRANCOURT : Collaborateur du groupe IEC
M. STEVANT : Collaborateur du groupe UPDT
Mme IDASIAK : Collaboratrice du groupe UPDT
Mme ZERNADE : Collaboratrice du groupe UPDT
Mme TIXADOR : Collaborateur du groupe EPNM



PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 10/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi dix février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole s'est réuni dans ses locaux, immeuble le Colisée à Nîmes, régulièrement convoqué le mardi quatre février, sous la présidence de Monsieur Franck PROUST, Président.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président demande de bien vouloir approuver le Procès-verbal Sommaire de la séance du 16 décembre 2024. Le procès-verbal est approuvé à **l'unanimité**.

Abstention du groupe Rassemblement National.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur VALADE étant obligé de quitter la séance à 19 heures les délibérations, relevant de la thématique du Développement Economique seront présentées après les délibérations Finances.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE a délibéré sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

N °	TITRE DE LA QUESTION
<i>Finances</i>	
001	Budget annexe Transports - Reprise de la provision pour litige concernant le contentieux avec la société TRANSDEV. RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BERTIER Jean-francois, M. BONNE Olivier, M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, M. LACHAUD Yvan UNANIMITE
002	Décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget annexe Transports RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOURGADE Mary, Mme DE GIRARDI Claude, M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth UNANIMITE
003	Prescription et reversement d'une retenue de garantie RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : CONTRE : Mme LECOQ Hélène <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, M. PIO Christophe MAJORITE

004 Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer l'avenant n°3 à la convention cadre de fonctionnement du service fiscalité commun à la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et aux communes membres et aux établissements publics rattachés

RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic

ABSTENTIONS : M. BASTID Christian, M. BERKANI Abderzak, M. BOUGET Vincent, Mme FAYET Sylvette, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry

CONTRE : M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo

Ne prend pas part au vote : M. FOURNIER Jean-Paul

Extrait des discussions :

Mme FAYET (Groupe GUCE) souhaite revenir sur cette délibération qui a été débattue en commission pour faire part de la position du groupe.

La démarche proposée s'inscrit dans un processus de transfert progressif des missions de l'Etat vers les collectivités locales, cela concerne particulièrement les services du cadastre, qui faute de moyens nécessaires ont des difficultés pour assurer leurs missions auprès des collectivités.

Ce qui est proposé aujourd'hui est bien un transfert des missions de l'Etat et cela sans compensation de sa part.

Cette mutualisation au sein de l'Agglo va être financé en totalité par les communes, Nîmes Métropole prélèvera à chaque commune le coût induit par cette mutualisation. Il est indiqué page 5 de la convention cadre que la communauté d'Agglomération « recherche les modalités de fonctionnement des services les moins coûteuses et peut opter dans ce cas pour l'externalisation de ces prestations.

Elle demande au Rapporteur, de préciser ce qu'est « l'externalisation moins coûteuse » ?

A partir de ces constats et conscients des problèmes de fiscalité que rencontrent les collectivités, le groupe GUCE ne pense pas que la solution soit d'accepter, voire devancer le désengagement de l'Etat. Enfin, pour terminer, elle demande quels échanges l'Agglomération a eu avec les services fiscaux.

M. BEAUME répond à Mme FAYET qu'en ce qui concerne l'analyse initiale sur le fait que l'Etat a tendance à se décharger de plus en plus sur les EPCI et les communes, il est assez d'accord avec cette analyse. Nonobstant, une fois que l'on a fait ce constat, que doit-on faire ?

Soit, on décide que l'on doit résoudre ce problème, car c'est un problème qui coûte très cher aux communes si elles ne sont pas capables de mettre à jour leurs bases fiscales. Il explique que pour sa commune, une commission va se dérouler fin février, et qu'il n'a pas moins de 100 lignes à vérifier pour savoir si l'Etat a bien pris en compte toutes les remarques faites l'année passée. À titre indicatif, il précise que la personne qui dans sa commune s'occupe de ça, s'occupe aussi de l'urbanisme, de l'état civil, des mariages, des élections, de l'accueil des administrés, de la gestion des concessions des cimetières, des arrêtés municipaux, des travaux de voirie, de la CCID et elle a travaillé aussi sur la mise à jour de la BAL, la base d'adresses locales.

En l'occurrence, l'Agglomération peut proposer aux communes une solution avec du personnel performant pour traiter cet aspect-là et donc, les Communes ont le choix de faire appel à ces ressources ou pas. Il lui semble efficace de faire appel au personnel de l'Agglomération qui s'y connaît et qui a des outils que les communes n'ont pas. Pour lui, en termes d'efficience, Nîmes Métropole propose une excellente solution.

Externalisation, cela veut dire que l'on n'est pas obligé et que l'on peut trouver d'autres ressources en dehors de l'Agglomération pour faire ce travail.

M. GOURDEL explique que l'Etat saute à pieds joints dès qu'il peut se désengager et envoyer une charge sur les EPCI ou les Collectivités, cela dure déjà depuis une quarantaine d'années. L'éternelle question qui se pose au cours des réunions de la CCID de la Ville de Nîmes c'est quand est-ce que l'Etat et le Parlement se décideront à mettre sur la table la réforme du calcul et du mode opératoire des impôts locaux. Il précise qu'il parle de la Foncière, puisque la Taxe d'Habitation maintenant n'est due que pour les résidences secondaires et éventuellement il y a les logements vacants. Même la DGFIP reconnaît que le barème date des années 70, avec des maisons en terre battue encore... Ça c'est le 2ème élément.

M. PROUST (Président) répond qu'effectivement on a coupé le lien entre le contribuable et sa collectivité.

M. TOUZELLIER (Groupe UPDT) abonde dans le sens de ce que vient de dire Frédéric BEAUME. Il croit qu'il faut se mettre à la place des petites communes, depuis qu'a été mis en place ce travail conjoint avec l'Agglomération, les petites communes ont pu avoir des recettes qui sont aujourd'hui sanctuarisées. La CCID, c'est quelque chose de complexe, c'est difficile de faire comprendre les choses, c'est le 1^{er} point.

Deuxièmement, souvent, les représentants du cadastre qui intervenaient sur les communes ne connaissaient pas totalement et fondamentalement ce qu'ils devaient faire. Aujourd'hui, grâce à l'Agglomération et à son investissement dans ce domaine-là, les communes ont pu récupérer énormément de finances. Donc, il précise qu'il est favorable à cette démarche, en effet, comme le disait Frédéric BEAUME, dans les communes c'est souvent la même personne qui s'occupe de 4 ou 5 services et c'est compliqué.

M. PROUST (Président) explique que le constat est partagé. Il croit, qu'aujourd'hui, la mutualisation c'est à la fois la liberté et l'efficience pour les communes de l'Agglomération, d'ailleurs plus d'une vingtaine de communes sont déjà abonnées aux services de l'Agglomération et c'est peut-être un des dispositifs les plus aboutis de la Communauté d'Agglomération. Mais on partage le constat et comme le disait Frédéric BEAUME, ça pourrait aussi être vrai dans le domaine de la sécurité et dans bon nombre de domaines, il y a désengagement de l'Etat. Il y a deux solutions, soit on constate le désengagement et puis l'on regarde, soit on essaie d'agir pour essayer de compenser et c'est quelque chose qui devient malheureusement assez répétitif aujourd'hui sur le territoire national.

MAJORITE

005 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Langlade pour la réalisation d'une aire d'éveil sportif au complexe sportif des Lauzières

RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi

ABSTENTIONS : M. FOURNIER Jean-Paul, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : M. BONNE Olivier, M. PASTOR Frédéric

UNANIMITE

006	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sainte Anastasie pour l'aménagement d'un city stade et d'une piste d'athlétisme RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi ABSTENTIONS : M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme VENTURINI Pascale CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, M. FOURNIER Jean-paul, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme SOLANA Carole UNANIMITE
007	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Gilles pour la construction d'un pôle enfance et de loisirs RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. CAMPELLO Jean-marc, M. FOURNIER Jean-paul, M. PIO Christophe, Mme VENTURINI Pascale Extrait des discussions : Mme GIACOMETTI (Groupe GUCE) explique qu'elle souhaitait initialement poser cette question en Commission, mais celle-ci ayant été annulée, elle la pose aujourd'hui. Les fonds de concours représentent une partie importante des réunions du conseil communautaire à la fois en termes de quantité de délibérations inscrites à l'ordre du jour mais aussi et surtout en termes d'engagements financiers pluriannuels. Si l'ensemble des conseillers communautaires sont aujourd'hui informés des montants octroyés, des différentes sources de financement et des modalités de versement (4 au maximum), les documents accompagnant les délibérations ne renseignent pas sur la ventilation des versements prévisionnels par année fiscale. Il s'agit pourtant d'une information d'utilité publique. Les conventions signées ont une validité de 15 ans soit plus de 2 mandats municipaux. Quel est le planning d'exécution associé aux fonds de concours déposés, par exemple, par la commune de Saint-Gilles ? Celui-ci est-il compatible avec les capacités de financement de l'Agglomération ? M. VALADIER (Groupe EPNM) répond qu'il comprend l'interrogation de Mme GIACOMETTI et assure que c'est un souci partagé par tous, notamment avec Rémi NICOLAS, de faire en sorte que l'ensemble des crédits qu'alloue Nîmes Métropole, soit au travers des fonds de concours classiques, soit des projets de secteur, contribuent rapidement au développement de notre territoire et surtout à l'activité économique puisque la plupart du temps ce sont des travaux qui sont réalisés par les petites ou moyennes entreprises de notre territoire. Donc, Nîmes Métropole a ce souci de financer des projets qui sont extrêmement matures. En l'occurrence, la ville de Saint-Gilles avait déposé son dossier il y a maintenant probablement un peu plus d'un an et demi. Il est présenté, aujourd'hui, en Conseil Communautaire parce que ce chantier a démarré et qu'il sera terminé au mois d'octobre de cette année. Donc cela signifie que les crédits qui auront été alloués par Nîmes Métropole seront rapidement mobilisés, soit sur l'exercice, soit en début d'exercice suivant, mais ne traîneront pas, comme on pourrait éventuellement l'imaginer, pendant 15 ans dans les écritures de l'Agglomération.

M. NICOLAS (Groupe IEC) ajoute que l'enveloppe des fonds de concours est une enveloppe contrainte, figée par le Conseil Communautaire, à hauteur de 24 millions d'euros, et qu'effectivement, pour la bonne utilisation de cette enveloppe, il est demandé aux Communes de déposer des projets qui seront réalisés dans le cours du mandat. Et chaque année, les crédits de paiement consacrés au fonds de concours sont, entre 5 et 6 millions d'euros par an.

UNANIMITE

Développement Economique

042 Attribution d'une subvention à l'Université de Nîmes pour les projets du Collège Doctoral Languedoc Roussillon au titre de l'année 2025

RAPPORTEUR : M. Valade Daniel-Jean

ABSTENTIONS : M. BERTIER Jean-francois

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **M. ESCOJIDO Frédéric** mandataire de Mme BOISSIERE Monique, **M. TOUZELLIER Frédéric** mandataire de M. COURDIL Francois, **M. ESCOJIDO Frédéric**, **M. FOURNIER Jean-Paul**, **M. TOUZELLIER Frédéric**, **M. VALADE Daniel-Jean**

UNANIMITE

043 Avenant à la convention de partenariat entre Nîmes Métropole et l'Université de Nîmes relatif au financement de deux thèses, de trois formations et du Collège Doctoral

RAPPORTEUR : M. Valade Daniel-Jean

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **M. ESCOJIDO Frédéric** mandataire de Mme BOISSIERE Monique, **M. PLANTIER Julien** mandataire de M. DOUAIS Xavier, **M. ESCOJIDO Frédéric**, **M. FERRIER Bruno**, **M. PLANTIER Julien**, **M. VALADE Daniel-Jean**

UNANIMITE

044 Attribution d'une subvention pour les actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et d'accompagnement des étudiants porteurs de projet portés par Pépite LR au titre de l'année 2025

RAPPORTEUR : M. Valade Daniel-Jean

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **Mme CHELVI-SENDIN Maud**

UNANIMITE

045	Attribution d'une subvention pour les projets du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence HEREC porté par le Lycée Duhoda au titre de l'année 2025 RAPPORTEUR : M. Valade Daniel-Jean ABSTENTIONS : M. BERTIER Jean-francois, M. MARQUET Daniel CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme GIANNACCINI Maryse mandataire de Mme BERGOGNE Catherine, Mme GIANNACCINI Maryse, Mme LEBLOND Tiphaine, Mme WOLBER Valentine UNANIMITE
046	Attribution d'une subvention pour les projets du Campus des Métiers et des Qualifications Design et Industries Créatives porté par le Lycée Hémingway au titre de l'année 2025 RAPPORTEUR : M. Valade Daniel-Jean ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. CARRIÈRE Emmanuel mandataire de Mme GARDEUR Veronique, Mme LEBLOND Tiphaine, Mme WOLBER Valentine UNANIMITE
<i>Administration Générale</i>	
008	Etat des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Nîmes Métropole au titre de l'année 2024. RAPPORTEUR : M. Planes Patrice ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence UNANIMITE
009	PICS de Nîmes Métropole : mise à disposition de données cartographiques par la DDTM du Gard RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BASTID Christian, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. COURDIL Francois, M. TOUZELLIER Frédéric UNANIMITE

<i>Personnel</i>	
010	Modification de la Charte du télétravail à Nîmes Métropole RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles ABSTENTIONS : M. POUDEVIGNE Jean-louis mandataire de Mme POIGNET-SENGER Veronique, M. POUDEVIGNE Jean-louis CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BONNE Olivier, Mme RICHARD Fabienne, Mme TOURNIER BARNIER Christine UNANIMITE
011	Attribution d'une subvention à l'association l'ANîMé, l'amicale de Nîmes Métropole- ANNEE 2025 RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme LEBLOND Tiphaine, M. NICOLAS Rémi UNANIMITE
<i>Prospective et Innovation</i>	
012	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bernis pour le remplacement de 1 tableau blanc interactif par 1 écran numérique interactif RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi ABSTENTIONS : Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOURGADE Mary, Mme DE GIRARDI Claude, M. FOURNIER Jean-paul, Mme LEBLOND Tiphaine, M. MARQUET Daniel, M. PASTOR Frédéric, Mme WOLBER Valentine UNANIMITE
013	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Cabrières pour le remplacement de 3 tableaux blancs interactifs par 3 écrans numériques interactifs RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi ABSTENTIONS : M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme VENTURINI Pascale CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE

014	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Caveirac pour le remplacement de 3 tableaux blancs interactifs et de 5 ordinateurs RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi ABSTENTIONS : M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme VENTURINI Pascale CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
015	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sernhac pour le remplacement d'un vidéoprojecteur interactif et d'un ordinateur portable RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi ABSTENTIONS : M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme VENTURINI Pascale CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme LECOQ Hélène, M. ROUX David UNANIMITE
<i>Cycles de l'Eau</i>	
016	Délégation accordée au Président de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole : signature des contrats avec les opérateurs de réseaux nécessaires à la réalisation des projets de la collectivité. RAPPORTEUR : M. Chailan Jean-Luc ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. COURDIL Francois, M. GRANAT Jean-jacques, Mme LEBLOND Tiphaine, M. TOUZELLIER Frédéric UNANIMITE

017	Autorisation de signer la convention de livraison d'eau potable en gros depuis la station BRL E de Bouillargues pour alimenter en eau les communes de Bouillargues, Garons et Manduel entre BRL E et Nîmes Métropole. RAPPORTEUR : M. Chailan Jean-Luc ABSTENTIONS : M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. DE GONZAGA Patrick, M. FABREGOUL Olivier UNANIMITE
018	Autorisation de signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une démarche de reconquête de la qualité de la ressource dans l'aire d'alimentation des captages prioritaires entre l'EPTB Vistre Vistrenque et Nîmes Métropole RAPPORTEUR : M. Chailan Jean-Luc ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, M. BOLLEGUE Jacques, Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOURGADE Mary, M. CHAILAN Jean-luc, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. COURDIL Francois, Mme DE GIRARDI Claude, M. DESCLOUX Jean-luc, M. DUPRET Gael, M. CHAILAN Jean-luc mandataire de M. DURAND-COUTELLE Jean-françois, M. FERRIER Bruno, M. GRANAT Jean-jacques, M. GRANCHI Theos, M. MARCOS Antoine, M. MAZAUDIER Jean-claude, M. NICOLAS Rémi, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. PLANES Patrice, M. POUDEVIGNE Jean-louis mandataire de Mme POIGNET-SENGER Veronique, M. POUDEVIGNE Jean-louis, Mme RAINVILLE Marie-france, Mme ROULLE Sophie, M. MARCOS Antoine mandataire de M. TIXADOR Gilles, M. TOUZELLIER Frédéric, Mme VENTURINI Pascale, M. VERDIER Michel UNANIMITE
019	Signature d'une convention de coopération internationale entre la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, la commune de Fimela et Experts Solidaires relative à la réalisation d'une étude exploratoire pour améliorer l'accès des populations à un service d'eau potable pérenne en qualité et quantité et économiquement viable, à Fimela (Sénégal) RAPPORTEUR : M. Chailan Jean-Luc ABSTENTIONS : M. BERKANI Abderzak, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M. POUDEVIGNE Jean-louis mandataire de Mme POIGNET-SENGER Veronique, M. POUDEVIGNE Jean-louis CONTRE : M. BONNE Olivier, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry, M. TAULELLE Marc <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, M. PIO Christophe, M. PROCIDA Thierry, Mme RAINVILLE Marie-france, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy

Extrait des discussions :

Mme GARDET (Groupe RN) explique qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 21 600 euros pour une étude sur l'accès à l'eau potable à Fimela au Sénégal. Elle s'adresse au Président de Nîmes Métropole, elle précise que le groupe RN n'est pas contre l'aide au développement, mais estime que l'aide à des pays étrangers relève du rôle de l'État. La dépense qu'est proposée n'est pas une dépense acceptable. Elle pose les questions suivantes : Qu'en pensent les habitants de Nîmes Métropole ? Souhaitent-ils que leur argent parte au Sénégal ?

Elle ajoute que cette subvention n'apporte rien au territoire de l'Agglomération et à ses habitants. Alors que la situation de Nîmes Métropole est critique, elle se demande s'il n'y a pas d'autres urgences. Le groupe RN se doit d'interroger sur la pertinence de cette priorité budgétaire. Nîmes Métropole fait face à des défis importants sur son territoire, notamment en matière d'attractivité économique, d'aménagement ou de services publics. Nîmes Métropole doit gérer ses finances avec responsabilité et pragmatisme. Le groupe Rassemblement National refuse donc de soutenir une telle dépense. C'est à l'État, sous certaines conditions strictes, et lui seul, d'agir dans ce domaine.

M. CHAILAN, répond que la loi Houdin, a été prise par l'Etat, elle permet aux collectivités de participer à l'aide au développement, alors il faut laisser un peu d'autonomie aux Communes. Les Maires se plaignent tous de ne plus avoir d'autonomie. Si les collectivités n'arrivent pas à gérer leur propre autonomie sur certains projets, il y a du souci à se faire.

M. PROUST (Président) répond à Mme GARDET, qu'effectivement, comme vient de le dire M. CHAILAN, Nîmes Métropole ne fait que respecter la loi. Mais même si la loi n'obligeait pas les collectivités, il estime qu'aujourd'hui c'est leur rôle, il précise qu'il ne croit plus en la coopération entre États. Il n'y croit plus parce qu'il y a beaucoup d'argent qui est dépensé par l'État qui est mal dépensé. Par contre, il croit en la coopération décentralisée entre agglomérations, entre collectivités, parce qu'il y a un contrôle de l'euro qui est investi. Il ajoute que l'on peut faire de grands débats sur les flux migratoires, notamment. Mais si un jour, on ne prend pas la responsabilité, à la petite échelle des collectivités, d'aider le continent africain pour que les gens aient une meilleure qualité de vie, pour qu'ils puissent vivre sur leur continent. Alors il ne faudra pas s'étonner de voir ce que l'on voit aujourd'hui en mer Méditerranée, parce que demain, avec l'évolution démographique de ce continent, c'est le centième ou le millième de ce que l'on verra. Il ne veut pas que la Méditerranée devienne le plus grand cimetière du monde. Et il insiste sur le fait, qu'aujourd'hui, au travers des aides faites par Nîmes Métropole, ce sont peut-être demain des marchés économiques qui se présenteront pour les entreprises du territoire. Aujourd'hui, c'est une mission. Nîmes Métropole doit avoir cette responsabilité. Donc il ne faut pas être obstructif, il ne faut pas regarder ce problème par le petit bout de la lorgnette, parce que ce serait une grave erreur de négliger l'aide à ce continent qui sera demain, quoi qu'on en dise et quoi qu'on veuille, un continent en pleine expansion, et il y a des drames humains si on ne fait pas chacun un effort, qui sont au rendez-vous. Il explique à M. JACOB, qu'il fait partie d'une association, qui est présidée par le maire de Montpellier, Cité Unie de France, mais il y a beaucoup d'autres associations, la grande majorité, 80% des collectivités font ce genre de choses. Parce que c'est leur rôle, c'est leur devoir et c'est quelque part leur responsabilité à leur échelle. Il précise qu'il n'aura jamais la même vision que le Rassemblement National à ce sujet-là.

MAJORITE

020	Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Nîmes et Nîmes Métropole pour la réalisation des études et des travaux d'opportunité visant à renouveler ou réorganiser les réseaux humides (AEP, EU et EP) inclus dans le périmètre opérationnel du NPNRU PISSEVIN VALDEGOUR à Nîmes. RAPPORTEUR : M. Chailan Jean-Luc ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. DETREZ Pierre-edouard, Mme MENUT Jo, M. SCHIEVEN Richard mandataire de Mme PROHIN Aurelie, M. SCHIEVEN Richard, Mme TOURNIER BARNIER Christine UNANIMITE
021	Modification partielle de la délibération n° EA-2012-04-64 du 21 mai 2012 relative à la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de ses modalités pratiques à compter du 1er mars 2025 RAPPORTEUR : M. Chailan Jean-Luc ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOURGADE Mary, Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme DE GIRARDI Claude UNANIMITE
022	Commune de Dions - Approbation du dossier du zonage d'assainissement collectif et non collectif. Approbation de l'enquête publique unique. Désignation de la commune de Dions comme autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique RAPPORTEUR : M. Chailan Jean-Luc ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud UNANIMITE
023	Programme Cadereau d'Uzès- Projet d'aménagement du bassin de ROUVIERE-Constitution d'une servitude d'inondabilité sur les parcelles CH 948 et CH 950, propriété de Monsieur DRIMARACCI au profit de Nîmes Métropole RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme FAYET Sylvette, Mme GARDET Laurence, M. MARCOS Antoine, M. MARCOS Antoine mandataire de M. TIXADOR Gilles UNANIMITE

024 PAPI 3 Vistre - Ouvrage de protection face au risque inondation MIRMAN - Acquisition des parcelles AO 011 et AO 012 sur la commune de Caissargues

RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **Mme GARDET Laurence, Mme MENUT Jo, M. PROCIDA Thierry**

Extrait des discussions :

M. FERRIER (Groupe GUCE) explique que sur cette délibération il n'y a aucun problème et que le groupe la votera. Mais, il profite que l'on parle du PAPI pour dire qu'après avoir débattu du square GUIU ici, Nîmes Métropole a trouvé une solution par rapport aux arbres qui vont tomber, qui n'est peut-être pas idéale, mais une solution a été trouvée, alors que, dans cette même salle, il a été indiqué que c'était comme ça et que ce n'était pas autrement. Il se félicite, que parfois, la persévérance de 500 personnes qui se mobilisent autour d'une pétition a raison de certaines personnes qui croient que quand on pose une question, on la pose seul et uniquement dans l'idée d'embêter. La preuve, c'est que toutes les questions sur le PAPI, on les vote et elles sont nécessaires. Il remercie ceux qui ont pu avancer un petit peu pour que quelques arbres tombent en moins sur le square GUIU parce qu'il fait partie des parcs sur Nîmes qui sont formidables et qu'il fallait protéger. Il répète que le groupe est à 100% pour la lutte contre les inondations.

Mme DE GIRARDI (Groupe UPDT) souhaite répondre en communiquant une information un petit peu plus précise à l'ensemble des élus. Elle explique que l'on va malgré tout devoir toucher au square GUIU, simplement, ce qui a changé entre la première fois où les comités de quartier avaient été reçus et aujourd'hui, c'est qu'on ne change pas de tunnelier, on conserve le même, celui qui est parti de ce qu'on appelle Confluence, au niveau de la Sernam. Ce tunnelier va continuer à creuser jusqu'au cadereau des Limites. Et donc, on n'aura pas à repartir d'en haut, comme on devait le faire initialement, et installer une base de chantier pour un micro-tunnelier. Néanmoins, évidemment le square va être touché. Tout cela a été précisé. Chaque fois que l'on a pu ajuster, on l'a fait. Mais dans ce cas, c'est bien la continuation par le tunnelier actuellement au travail qui permet en effet de moins abîmer le square.

M. PROUST (Président) ajoute qu'une présentation a été faite avec Chantal MAY, qui est présidente du conseil de quartier. C'est le square de quelqu'un qu'on a apprécié, Vladimir GUIU et c'est un square qu'un bon nombre de personnes apprécient. Le square sera complètement réhabilité a posteriori, même si on enlève moins d'arbres que prévu, et il y a un projet d'aménagement qui va être très qualitatif, le square de demain sera encore plus joli que le square d'aujourd'hui. Comme quoi parfois on écoute et surtout on entend.

UNANIMITE

025	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bezouce pour la rénovation de l'école maternelle RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme VENTURINI Pascale <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOURGADE Mary, Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme DE GIRARDI Claude, M. POUDEVIGNE Jean-louis mandataire de Mme POIGNET-SENGER Veronique, M. POUDEVIGNE Jean-louis, M. PROCIDA Thierry UNANIMITE
026	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouillargues pour la modernisation du réseau d'éclairage public RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme VENTURINI Pascale <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud UNANIMITE
027	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Langlade pour la modernisation du réseau d'éclairage public RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme VENTURINI Pascale <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. PASTOR Frédéric, M. SCHIEVEN Richard mandataire de Mme PROHIN Aurelie, M. SCHIEVEN Richard UNANIMITE

028	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sainte-Anastasie pour la rénovation de la Mairie et de son annexe RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. POUDEVIGNE Jean-louis mandataire de Mme POIGNET-SENGER Veronique, M. POUDEVIGNE Jean-louis, Mme ROULLE Sophie, Mme VENTURINI Pascale CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme SOLANA Carole UNANIMITE
029	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Côme-et-Maruéjols pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école et du centre technique municipal RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme SOLANA Carole, Mme VENTURINI Pascale CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, M. NICOLAS Rémi UNANIMITE
030	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Mamert-du-Gard pour la rénovation de l'école maternelle RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. POUDEVIGNE Jean-louis mandataire de Mme POIGNET-SENGER Veronique, M. POUDEVIGNE Jean-louis, Mme SOLANA Carole, Mme VENTURINI Pascale UNANIMITE

Mobilité Transport

031 Convention de coopération pour le transport de la clientèle commerciale entre la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et la Région Occitanie

RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude

ABSTENTIONS : Mme SOLANA Carole

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **Mme GARDET Laurence, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie**

UNANIMITE

032 Protocole d'accord transactionnel et de fin de contrat entre la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole et la société Transdev Nîmes Mobilité

RAPPORTEUR : M. Campello Jean-Marc

ABSTENTIONS : M. FERRIER Bruno

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme BOISSIERE Monique, M. CONTASTIN Christophe, M. ESCOJIDO Frédéric**

UNANIMITE

033 Mise à la destruction des bus n°4301 et 6431

RAPPORTEUR : M. Campello Jean-Marc

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **M. SCHIEVEN Richard mandataire de Mme PROHIN Aurelie, M. SCHIEVEN Richard**

UNANIMITE

034 Règlement du jeu concours « Mai à Vélo 2025 ».

RAPPORTEUR : M. Marcos Antoine

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote :

UNANIMITE

035	Attribution d'un fonds de concours à la commune de G��n��rac pour l'am��nagement et la s��curisation de la RD 13 RAPPORTEUR : M. Nicolas R��mi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme SOLANA Carole, Mme VENTURINI Pascale CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
036	Attribution d'un fonds de concours �� la commune de L��denon pour l'am��nagement de la rue du Levant RAPPORTEUR : M. Nicolas R��mi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme SOLANA Carole, Mme VENTURINI Pascale CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ESCOJIDO Fr��d��ric mandataire de Mme BOISSIERE Monique, M. ESCOJIDO Fr��d��ric, M. FOURNIER Jean-paul UNANIMITE
037	Attribution d'un fonds de concours �� la commune de Sainte-Anastasie pour des travaux de requalification sur la RD 18 et la RD 518 RAPPORTEUR : M. Nicolas R��mi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme SOLANA Carole, Mme VENTURINI Pascale CONTRE : M. POUDEVIGNE Jean-louis mandataire de Mme POIGNET-SENGER Veronique, M. POUDEVIGNE Jean-louis <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOURGADE Mary, Mme DE GIRARDI Claude MAJORITE
038	Attribution d'un fonds de concours �� la commune de Saint-Mamert-du-Gard pour l'am��nagement des rues de la Galini��re et de la Mazade RAPPORTEUR : M. Nicolas R��mi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme SOLANA Carole, Mme VENTURINI Pascale CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. CAMPELLO Jean-marc, Mme MENUT Jo UNANIMITE

039	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sernhac pour la sécurisation et l'aménagement des abords du CD 205 RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi ABSTENTIONS : Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme VENTURINI Pascale CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BEAUME Frederic mandataire de Mme BARBUSSE Marie-chantal, M. BEAUME Frederic, M. GOURDEL Pascal UNANIMITE
<i>Aménagement du Territoire</i>	
047	Opération d'aménagement ZAC du Marché Gare : Agrément préalable à la cession d'une partie de l'ilot P à l'association de la Banque Alimentaire du Gard RAPPORTEUR : M. Descloux Jean-Luc ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme GIANNACCINI Maryse mandataire de Mme BERGOGNE Catherine, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme BOISSIERE Monique, Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOURGADE Mary, M. CAMPELLO Jean-marc, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. COURDIL Francois, Mme DE GIRARDI Claude, M. PLANTIER Julien mandataire de M. DOUAIS Xavier, M. ESCOJIDO Frédéric, M. FABREGOUL Olivier, M. GAILLARD Maurice, Mme GIANNACCINI Maryse, M. GOURDEL Pascal, M. GREGOIRE Jean-christophe, M. LEROI Renaud, M. LEROI Renaud mandataire de Mme LIMONES Florence, M. PASTOR Frédéric, M. PIO Christophe, M. PLANES Patrice, M. PLANTIER Julien, M. SCHIEVEN Richard mandataire de Mme PROHIN Aurelie, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, M. SCHIEVEN Richard, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine mandataire de M. TIBERINO Richard, M. VALADIER Eddy, Mme WOLBER Valentine Extrait des discussions M.PROUST (Président) profite de cette délibération pour remercier la SPL, qui a joué un rôle majeur dans cette négociation également, qui a été une négociation plutôt longue, mais qui satisfait les deux parties. M. BOUGET (Groupe GUCE) précise que le groupe va voter cette délibération. Il ajoute que ça a été très long et que ce n'est pas très satisfaisant. Parce qu'au final, le reste à charge pour la Banque Alimentaire, qui n'est pas une multinationale est de près de 600 000 euros. Ce qui veut dire que dans l'opération d'aménagement que la Communauté d'Agglomération a voulu ici et qu'elle a fait porter à la SPL AGATE, il a été demandé à la Banque Alimentaire de quitter les locaux où elle est installée. Il rappelle au Président de Nîmes Métropole qu'au début il n'était pas très chaud pour essayer de trouver une solution. M. PROUST (Président) répond à M. BOUGET que c'est son interprétation.

M. BOUGET (Groupe GUCE) explique que ce n'est pas satisfaisant parce qu'à la fin, le reste à charge pour la Banque Alimentaire, c'est 600 000 euros, or, c'est une association caritative et ceux qui travaillent dans la Banque Alimentaire sont des bénévoles. Ce sont des gens qui ont presque une délégation de services publics pour des dizaines de milliers de familles qui sont en situation de grande précarité sur notre territoire. Il pense que l'on aurait pu essayer de faire autrement.

Deuxième point sur la deuxième délibération, celle qui suit. Il croit que le président Pronesti et la Banque Alimentaire ont demandés la possibilité d'acheter la deuxième partie de l'entrepôt parce qu'un projet pouvait voir le jour. Il précise qu'il sait qu'il n'était pas forcément très finalisé, mais ça fait plusieurs mois que cette demande a été faite, d'un entrepôt qui permette de regrouper d'autres associations caritatives mais aussi qui permettent de rayonner sur l'ensemble de l'ancien Languedoc Roussillon. Et avec cette vente à la SAT, on craint que ça ne soit pas le cas. Il pense que c'est le devoir de l'Agglomération que d'aider et de soutenir davantage la Banque Alimentaire.

M. DESCLOUX répond que pour la Banque Alimentaire, effectivement, ça a été un long travail. Il ne reviendra pas sur les débats qui ont animés les discussions, sur la pertinence ou pas. Mais c'est vrai que c'était un gros travail de relocaliser la Banque Alimentaire. Effectivement, il reste une charge de 542 000€ à la Banque Alimentaire, il précise qu'il n'a pas plus à dire que ce qu'on a dit.

M. PROUST (Président) ajoute que des subventions vont arriver. Nîmes Métropole a accompagné la Banque Alimentaire dans plusieurs domaines. Il y a eu des solutions trouvées. L'Agglomération n'était pas pour la suppression de la Banque Alimentaire sur ce site, l'on a essayé de trouver une solution compatible, la SPL a fait deux à trois propositions qui étaient aussi très intéressantes en termes de localisation, sachant qu'il y a un projet d'ensemble avec des industries agroalimentaires qui sont là. Il précise que pour le projet, effectivement, Joseph PRONESTI lui en a parlé, mais qu'aujourd'hui, ce n'est qu'un projet. Un travail de fond de requalification est mené avec la SPL sur la relocalisation aussi des entreprises existantes et que Nîmes Métropole doit relocaliser. Il explique à M. BOUGET que lorsqu'il dit « Vous étiez contre », ce n'est pas qu'il était contre, c'est qu'on essayait de trouver la solution la plus adéquate. La Banque Alimentaire peut être interrogée, Nîmes Métropole a toujours répondu présent pour M. PRONESTI et le Conseil d'Administration quand il le fallait.

Il salue bien sûr le président de la SPL Julien PLANTIER et Bertrand PELIN son Directeur, qui ont mené un travail extraordinaire. Il fait remarquer à M. BOUGET qu'il est un peu dur sur le résultat, parce que tout le monde était ravi quand l'annonce a été faite.

UNANIMITE

048 Opération d'aménagement ZAC du Marché Gare : Agrément préalable à la cession d'une partie de l'ilot P à la Société d'Aménagement des Territoires (SAT)

RAPPORTEUR : M. Descloux Jean-Luc

ABSTENTIONS : M. DETREZ Pierre-edouard

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : M. BEAUME Frederic mandataire de Mme BARBUSSE Marie-chantal, M. BEAUME Frederic, M. CAMPELLO Jean-marc, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. COURDIL Francois, M. PLANTIER Julien mandataire de M. DOUAIS Xavier, M. FABREGOUL Olivier, Mme GIACOMETTI Corinne, M. GOURDEL Pascal, M. GREGOIRE Jean-christophe, Mme MAY Chantal, M. NICOLAS Rémi, M. PASTOR Frédéric, M. PIO Christophe, M. PLANTIER Julien, Mme VENTURINI Pascale

UNANIMITE

049	Requalification de la ZAE communautaire du Marché Gare » à Nîmes : Concession d'aménagement avec la SPL AGATE - Délibération rectificative au Compte Rendu Annuel à la Collectivité et Bilan prévisionnel - Année 2023 approuvé le 12/11/2024 RAPPORTEUR : M. Descloux Jean-Luc ABSTENTIONS : M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-edouard, Mme FAYET Sylvette, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme BOISSIERE Monique, Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOURGADE Mary, M. CAMPELLO Jean-marc, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. COURDIL Francois, Mme DE GIRARDI Claude, M. PLANTIER Julien mandataire de M. DOUAIS Xavier, M. ESCOJIDO Frédéric, M. FABREGOUL Olivier, M. GAILLARD Maurice, M. GOURDEL Pascal, M. GREGOIRE Jean-christophe, M. LEROI Renaud, M. LEROI Renaud mandataire de Mme LIMONES Florence, Mme NICOLAS Helene, M. PASTOR Frédéric, M. PIO Christophe, M. PLANES Patrice, M. PLANTIER Julien, M. SCHIEVEN Richard mandataire de Mme PROHIN Aurelie, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, M. SCHIEVEN Richard, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine mandataire de M. TIBERINO Richard, M. VALADIER Eddy, Mme WOLBER Valentine UNANIMITE
050	Projet de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) MAGNA PORTA : Concession d'aménagement avec la SPL AGATE - Délibération rectificative au Compte Rendu Annuel à la Collectivité et Bilan prévisionnel - Année 2023 approuvé le 12/11/2024 RAPPORTEUR : M. Granat Jean-Jacques ABSTENTIONS : M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme BOISSIERE Monique, Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOURGADE Mary, M. CAMPELLO Jean-marc, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. COURDIL Francois, Mme DE GIRARDI Claude, M. PLANTIER Julien mandataire de M. DOUAIS Xavier, M. ESCOJIDO Frédéric, M. FABREGOUL Olivier, M. GAILLARD Maurice, M. GOURDEL Pascal, M. GREGOIRE Jean-christophe, M. LEROI Renaud, M. LEROI Renaud mandataire de Mme LIMONES Florence, M. PASTOR Frédéric, M. PIO Christophe, M. PLANES Patrice, M. PLANTIER Julien, M. SCHIEVEN Richard mandataire de Mme PROHIN Aurelie, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, M. SCHIEVEN Richard, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine mandataire de M. TIBERINO Richard, M. VALADIER Eddy, Mme WOLBER Valentine UNANIMITE

Habitat

- 051** Mise en œuvre du dispositif du « permis de louer », abrogation de la délibération HAB 24-06-066 et modification partielle du dispositif du permis de louer, portant sur la durée de la délégation de compétence du Président de Nîmes Métropole au Maire de Saint-Gilles et sur l'obligation de visite
- RAPPORTEUR :** Mme Rey-Deschamps Geraldine
ABSTENTIONS :
CONTRE :
Ne prend pas part au vote : M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. COURDIL Francois, M. DETREZ Pierre-edouard, M. MARQUET Daniel, M. TOUZELLIER Frédéric
- UNANIMITE**
- 052** Abrogation de la délibération n° 2024-04-097 du 26 juin 2024. Approbation du nouveau règlement d'intervention de Nîmes Métropole en faveur du logement social
- RAPPORTEUR :** Mme Rey-Deschamps Geraldine
ABSTENTIONS : M. SEGUELA Roger
CONTRE : Mme GARDET Laurence
Ne prend pas part au vote : M. BERKANI Abderzak, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. JACOB Thierry, Mme VENTURINI Pascale
- MAJORITE**
- 053** Mise en œuvre du règlement d'intervention « façades » dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain « Centre ancien de Saint-Gilles » par la Communauté d'agglomération
- RAPPORTEUR :** Mme Rey-Deschamps Geraldine
ABSTENTIONS :
CONTRE :
Ne prend pas part au vote : M. BELHAJ Halim, M. BONNE Olivier, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. COURDIL Francois, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. PIO Christophe, Mme ROULLE Sophie, M. TOUZELLIER Frédéric
- UNANIMITE**

054	Mise en œuvre du règlement d'intervention « façades » dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain multisite « Cœurs de Bourgs » par la Communauté d'agglomération RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, M. BONNE Olivier, M. DETREZ Pierre-edouard, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme MENUT Jo, M. PIO Christophe, Mme SOLANA Carole UNANIMITE
<i>Culture Traditions</i>	
055	Autorisation donnée au Président de signer les conventions de partenariat à intervenir avec les communes membres pour la mise en place de la programmation en traditions régionales - signature de la convention avec la Fédération Française de Course Camarguaise - approbation du règlement interne du concours d'abrivado pour 2025 - Désignation des représentants de Nîmes Métropole auprès de la Fédération Française de Course Camarguaise RAPPORTEUR : M. Dupret Gael ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BOLLEGUE Jacques, Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOURGADE Mary, Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme DE GIRARDI Claude, M. DETREZ Pierre-edouard, M. DUPRET Gael, M. GOURDEL Pascal, M. MARQUET Daniel UNANIMITE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 heures 45

Le Président,
Franck PROUST

